



Dossier 185-A000-036

Le 7 février 2005

Toutes les sociétés pipelinières  
Toutes les parties qui ont participé à la rédaction des notes d'orientation  
Ian Scott, CAPP  
Jake Abes, ACPRE  
Organismes provinciaux de réglementation des pipelines

***Projet de Règlement sur la prévention des dommages  
de l'Office national de l'énergie***

Madame, Monsieur,

L'Office a achevé la première étape d'élaboration du *Règlement sur la prévention des dommages de l'Office national de l'énergie*. Le Règlement a été soumis au ministère de la Justice pour les besoins de l'analyse qui doit précéder sa publication préalable dans la *Gazette du Canada, Partie I*.

Vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- ébauche *Questions posées fréquemment au sujet du projet de Règlement sur la prévention des dommages de l'Office national de l'énergie*, en date du 24 juin 2004;
- ébauche *Règlement sur la prévention des dommages de l'Office national de l'énergie*, en date d'octobre 2004.

L'Office souhaite prendre connaissance de tous commentaires ou préoccupations au sujet de ces documents. Prière d'adresser toute question à Monsieur Robert LeMay, dont les coordonnées suivent :

Robert LeMay ([rlemay@neb-one.gc.ca](mailto:rlemay@neb-one.gc.ca))  
Spécialiste  
Environnement et intervention d'urgence  
Office national de l'énergie  
444, Septième Avenue, S.O.  
Calgary (Alberta) T2P 0X8

Téléphone : (403) 299-3187  
Sans frais : 1-800-899-1265  
Télécopieur : (403) 292-5503

.../2

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Mantha', written in a cursive style.

Michel L. Mantha

Pièces jointes